



CODE DE CONDUITE DE VANTIVE

FAIRE LA DIFFÉRENCE GRÂCE À L'INTÉGRITÉ ET À L'INCLUSION





ÉTHIQUE ET CONFORMITÉ : **DES ÉLÉMENTS ESSENTIELS POUR PROLONGER LA VIE ET DÉVELOPPER LES POSSIBILITÉS**

ALORS QUE NOUS POURSUIVONS NOTRE HÉRITAGE DE 70 ANS D'INNOVATION, nous restons concentrés sur la mission de Vantive : prolonger la vie et développer les possibilités en tant qu'entreprise spécialisée dans les thérapies des organes vitaux. Chez Vantive, l'intégrité est au cœur de notre identité et essentielle à la réalisation de nos objectifs.

Aujourd'hui, notre travail a un impact sur des millions de vies dans le monde entier, et nous avons l'intention de l'étendre. Nous nous engageons à rendre de meilleures options thérapeutiques plus accessibles à un plus grand nombre de patients dans le monde.

L'extraordinaire opportunité que nous avons d'améliorer l'expérience de soins des patients et des soignants nous confère une immense responsabilité. Nous prenons cela à cœur. Nous faisons preuve de la même compassion, la même détermination, la même responsabilité et la même rigueur que si nos parents, enfants, frères et sœurs ou notre conjoint comptaient sur nos solutions. Autrement dit, nous restons fidèles à notre culture fondée sur les valeurs que sont : prendre soin, la confiance, l'innovation et la responsabilité.

L'éthique et l'intégrité sont profondément ancrées dans tout ce que nous faisons pour faire progresser les thérapies des organes vitaux au service des patients et des équipes soignantes qui comptent sur nous. Nous sommes tous responsables de faire vivre notre culture de l'éthique. Les principes énoncés dans notre code de conduite reflètent nos valeurs et orientent nos décisions. Le code nous aide également à identifier les zones de risque potentielles et à trouver des moyens d'y remédier. Nous vous invitons à vous familiariser avec notre code et à poser toutes les questions que vous souhaitez.

N'oubliez pas que nos actions sont tout aussi importantes que les méthodes que nous employons pour les mettre en œuvre. Merci de faire de l'éthique et de la conformité une priorité dans votre travail pour prolonger la vie et développer les possibilités.

Bien cordialement,

Chris Toth,
Président-directeur général

SOMMAIRE

2 BIENVENUE

4 NOTRE MISSION ET NOS VALEURS

5 LE RÔLE DE NOTRE CODE DE CONDUITE

6 FAIRE LE BON CHOIX

7 PRENDRE LA PAROLE ET LA LIGNE D'ASSISTANCE EN MATIÈRE D'ÉTHIQUE ET DE CONFORMITÉ

9 NOUS DONNONS LA PRIORITÉ AUX PATIENTS

Mettre l'accent sur la qualité et la sécurité

Innover à travers des pratiques de recherche éthiques

Faire preuve de soin et de respect envers les patients

13 NOUS NOUS RESPECTONS LES UNS LES AUTRES

Faire preuve de respect

Favoriser un environnement de travail sain et sûr

16 NOUS AGISSONS AVEC INTÉGRITÉ DANS NOS RELATIONS

Interagir de manière responsable avec la communauté médicale et les agents publics

Éviter les conflits d'intérêts

Offrir et accepter des cadeaux et invitations de manière appropriée

Travailler avec des partenaires commerciaux qui partagent notre engagement

22 NOUS PRATIQUONS NOS ACTIVITÉS COMMERCIALES DE MANIÈRE RESPONSABLE

Interdire la corruption

Se livrer à une concurrence loyale

Obtenir des informations commerciales de manière légitime

Respecter les droits de protection des données

Se conformer aux exigences du commerce international

Respecter les règles relatives à la participation à des activités politiques

29 NOUS FAISONS PREUVE DE RIGUEUR EN MATIÈRE DE DOCUMENTATION ET DE COMMUNICATION

Tenir des registres exacts

Communiquer clairement et soigneusement

32 NOUS PROTÉGEONS LES ACTIFS ET LES INFORMATIONS

Protéger les actifs et les informations de Vantive

Utiliser la technologie de manière responsable

35 NOUS NOUS EFFORÇONS D'ÊTRE UNE ENTREPRISE CITOYENNE

Soutenir les droits humains

Protéger la planète

Faire la différence au sein de la communauté

38 RESSOURCES ET INFORMATIONS UTILES

NOTRE MISSION ET NOS VALEURS

NOTRE MISSION

Notre mission, **prolonger la vie >>> développer les possibilités**, nous incite à élaborer des solutions innovantes qui répondent aux besoins des patients et qui font la différence dans la vie des personnes que nous servons.

NOS VALEURS

Chez Vantive, notre culture est régie par quatre **valeurs fondamentales** : Prendre soin, Confiance, Innover, Responsabilité. L'intégrité et l'inclusion sont au cœur de nos valeurs, qui renforcent chacune notre mission en nous liant directement aux soins aux patients.



LE RÔLE DE NOTRE CODE DE CONDUITE

Le code de conduite de Vantive (« code ») est notre guide pour garantir que nous agissons avec éthique et intégrité dans tous les aspects de notre travail. Le code s'applique à toutes les entités de la structure d'entreprise de Vantive (désignées collectivement par « Vantive »), y compris à tous les salariés, dirigeants et membres du conseil d'administration. Nous attendons de toutes les tierces parties travaillant pour le compte de Vantive, y compris les fournisseurs, agents, sous-traitants et partenaires commerciaux, qu'elles respectent les principes énoncés dans ce code.

En complément du code, Vantive dispose de politiques et de procédures qui fournissent des directives importantes pour notre travail. Le code ne peut couvrir toutes les situations que nous pourrions rencontrer, c'est pourquoi il comprend des exemples ainsi que des références aux politiques clés de Vantive permettant de mettre en pratique ses principes et notre engagement en faveur de l'intégrité.



CHACUN DE NOUS A LES RESPONSABILITÉS SUIVANTES :

- › Lire, comprendre et respecter notre code ;
- › Respecter toutes les politiques et procédures de Vantive, globales ou locales, qui s'appliquent à notre travail ;
- › Suivre toutes les formations obligatoires afin de comprendre ce qui est attendu de nous ;
- › Se conformer à toutes les lois, réglementations et codes du secteur applicables ;
- › Poser des questions en cas de doute sur la façon appropriée d'agir ;
- › Prendre la parole si l'on pense qu'une violation de notre code, de nos politiques, ou de toute loi, réglementation ou code du secteur s'est produite ou pourrait se produire ;
- › Assumer nos actes et nos décisions, et incarner les valeurs de Vantive ainsi que les principes de notre code.

LES RESPONSABLES ONT DES RESPONSABILITÉS SUPPLÉMENTAIRES :

- › Montrer l'exemple et inspirer les autres à obtenir des résultats de manière éthique et conforme ;
- › Favoriser un environnement de confiance et d'inclusion dans lequel les collaborateurs se sentent libres d'être eux-mêmes et d'exprimer leurs questions ou préoccupations sans crainte de représailles.



Question : Que dois-je faire en cas de conflit entre les dispositions de notre code et les lois ou les coutumes du pays dans lequel je travaille ?

Réponse : En cas de conflit entre les lois, les codes du secteur et la politique Vantive, la règle la plus restrictive s'applique. Si vous avez des doutes sur la marche à suivre, contactez le service d'éthique et de conformité ou le service juridique pour obtenir des conseils.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Vantive procède à des examens, évaluations et audits périodiques de divers éléments du code et du programme de conformité dans son ensemble. Nous devons tous soutenir ces efforts et y coopérer pleinement afin de nous assurer que nos activités et nos processus internes reflètent notre engagement continu en faveur de l'éthique et de l'intégrité.



FAIRE LE BON CHOIX

Les choix que nous faisons chaque jour ont un impact sur les patients que nous servons et reflètent qui nous sommes en tant qu'entreprise et en tant qu'individus. Cependant, le choix approprié n'est pas toujours évident. Il est important de poser des questions et de demander conseil lorsque vous êtes confronté à une situation difficile.

EN CAS DE DOUTE SUR LA CONDUITE À ADOPTER, POSEZ-VOUS LES QUESTIONS SUIVANTES :

EST-CE CONFORME AUX LOIS, AUX RÉGLEMENTATIONS ET AUX CODES DU SECTEUR ?

EST-CE CONFORME AU CODE DE VANTIVE ET À SES POLITIQUES ?

EST-CE EN PHASE AVEC NOTRE MISSION ET LES VALEURS DE NOTRE CULTURE ?

LES CONSÉQUENCES SUR LA RÉPUTATION DE VANTIVE OU LA MIENNE SÉRAIENT-ELLES POSITIVES, SI MA DÉCISION ÉTAIT RENDUE PUBLIQUE ?

AGISSONS-NOUS AVEC INTÉGRITÉ ?

- > Si la réponse à toutes ces questions est « **Oui** », il s'agit probablement du bon choix.
- > Si une des réponses est « **Non** » ou « **Je ne sais pas** », demandez conseil à un responsable ou aux services d'éthique et de conformité, juridique ou des ressources humaines avant d'agir.



PRENDRE LA PAROLE ET LA LIGNE D'ASSISTANCE EN MATIÈRE D'ÉTHIQUE ET DE CONFORMITÉ

PRENDRE LA PAROLE

Nous avons tous l'obligation de prendre la parole, de poser des questions ou de signaler tout problème potentiel relatif à l'éthique ou à la conformité. Il s'agit non seulement d'une exigence du code, mais également de la bonne conduite à adopter.

Nous prenons la parole en signalant nos questions ou préoccupations à notre responsable ou aux contacts suivants :

- › Toute personne occupant un poste de direction
- › Un expert du domaine concerné, par exemple des services d'éthique et de conformité, juridique, des ressources humaines, financier, médical, de confidentialité, réglementaire ou de qualité
- › La ligne d'assistance en matière d'éthique et de conformité

Si un responsable ou tout autre employé reçoit un signalement ou prend connaissance d'un problème d'éthique ou de conformité, il doit le signaler immédiatement au service d'éthique et de conformité ou juridique, ou en contactant la ligne d'assistance en matière d'éthique et de conformité.

ABSENCE DE REPRÉSAILLES

Vantive interdit toute action négative à l'encontre d'une personne ayant soulevé une question ou participé de bonne foi à une enquête sur une mauvaise conduite potentielle. Si vous pensez avoir été victime de représailles, signalez-le au service d'éthique et de conformité afin qu'une solution soit rapidement trouvée.

LIGNE D'ASSISTANCE EN MATIÈRE D'ÉTHIQUE ET DE CONFORMITÉ

La ligne d'assistance en matière d'éthique et de conformité est une ressource conçue pour vous permettre de signaler en toute confidentialité des violations avérées ou suspectées du code, de nos politiques, des lois ou des réglementations. Elle est disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, dans plus de 20 langues. Vous pouvez accéder à la ligne d'assistance à l'adresse vantive.ethicspoint.com ou à un numéro gratuit fourni sur le site Web. Vous pouvez choisir de rester anonyme, sauf si les lois ou réglementations spécifiques à votre pays vous imposent de vous identifier. Vous pouvez consulter à tout moment le statut de votre signalement dans le système de la ligne d'assistance après l'avoir soumis.



vantive.ethicspoint.com



LE SAVIEZ-VOUS ?

Les **REPRÉSAILLES** peuvent prendre la forme de harcèlement, de menaces visant à intimider la personne ou de mesures préjudiciables à son emploi en raison de son signalement ou de sa participation à une enquête. Ces mesures peuvent inclure une rétrogradation, recevoir des évaluations négatives, être exclu des réunions ou être licencié sans motif légitime. Les représailles sont contraires à la politique de Vantive et, dans de nombreux cas, également interdites par la loi.



ENQUÊTES

Vantive prend tous les signalements de comportements inappropriés potentiels très au sérieux. Chaque signalement fait l'objet d'une enquête indépendante et impartiale, conformément à la loi et aux politiques de Vantive. Nous devons coopérer pleinement dans toute enquête afin de nous assurer que toutes les informations pertinentes sont prises en compte. Toutes les informations communiquées à l'équipe en charge de l'enquête, ainsi que les conclusions et les recommandations de l'enquête, restent confidentielles et ne sont présentées qu'aux personnes habilitées à prendre des

décisions ou des mesures en fonction de ses résultats. Toute violation du code ou des politiques de Vantive, des lois, des réglementations ou des codes du secteur peut entraîner des mesures disciplinaires, pouvant aller jusqu'au licenciement.



POUR PLUS D'INFORMATIONS

[Politique mondiale en matière de signalement](#)



Question : J'ai été témoin d'un comportement au travail qui, selon moi, enfreint notre code, mais je ne suis pas sûr d'avoir tous les éléments, et je ne veux pas être perçu comme un fauteur de troubles. D'autres sont au courant, quelqu'un d'autre signalera donc sans doute ce problème. Dois-je quand même faire quelque chose ?

Réponse : Oui, nous avons tous la responsabilité de prendre la parole si nous pensons qu'il y a eu une violation de notre code, de nos politiques, des lois ou des réglementations. Il n'est pas nécessaire d'avoir tous les faits pour s'exprimer. Les comportements inappropriés nous affectent tous : si nous ne prenons pas la parole, Vantive pourrait ne pas avoir l'occasion de traiter le problème comme il se doit.





NOUS DONNONS LA PRIORITÉ AUX PATIENTS

- 10** Mettre l'accent sur la qualité et la sécurité
- 11** Innover à travers des pratiques de recherche éthiques
- 12** Faire preuve de soin et de respect envers les patients

METTRE L'ACCENT SUR LA QUALITÉ ET LA SÉCURITÉ

L'accent mis par Vantive sur la qualité et la sécurité s'applique à la recherche et au développement, à la fabrication et à tous les autres aspects de notre activité. Notre réputation repose sur notre capacité à fournir des produits et des services sûrs et efficaces. Nous nous engageons à faire la différence dans la vie des patients en cherchant continuellement à améliorer les performances de nos produits et en maintenant des normes de qualité et de sécurité strictes tout au long de leur cycle de vie.

Nous privilégions des méthodes sûres et fiables pour la conception, la fabrication, la commercialisation et la distribution de nos produits et services.



CELA SIGNIFIE QUE NOUS DEVONS :

- ✓ **FOURNIR** des produits et des services conformes aux exigences de qualité de notre secteur et à notre système mondial de gestion de la qualité ;
- ✓ **RESPECTER** nos engagements envers les autorités réglementaires ;
- ✓ **GARANTIR** l'exactitude et l'intégrité des données ;
- ✓ **VEILLER** à ce que la cybersécurité soit prise en compte tout au long du cycle de vie des produits ;
- ✓ **SIGNALER** toutes les réclamations relatives aux produits au service de surveillance des produits et tous les événements indésirables au service de sécurité mondiale des patients dans les délais requis.



POUR PLUS D'INFORMATIONS

[Politique de signalement de l'intégrité des produits de l'entreprise](#)



Question : J'ai découvert que certaines données de test ont pu être modifiées de manière inappropriée. Mon responsable m'a affirmé que nous pouvions nous en occuper localement et qu'il n'était pas nécessaire d'impliquer d'autres personnes. Y a-t-il quelqu'un d'autre qui devrait être informé de ce problème ?

Réponse : Oui. Signalez le problème au service mondial de conformité de la qualité ou en contactant la ligne d'assistance en matière d'éthique et de conformité si vous estimez qu'il nécessite un examen plus approfondi.





INNOVER À TRAVERS DES PRATIQUES DE RECHERCHE ÉTHIQUES

La recherche scientifique est un élément essentiel au développement des produits et une pierre angulaire à la garantie que les produits que nous mettons sur le marché sont sûrs, efficaces et qu'ils améliorent la vie des patients. Lorsque nous menons des recherches dans le cadre du développement et de la commercialisation de nos produits, nous le faisons dans le respect de l'éthique et nous examinons attentivement les risques et les avantages pour les patients et la société.

CELA SIGNIFIE QUE NOUS DEVONS :

- ✓ **RESPECTER** la vie, la santé, la confidentialité et la dignité de toute personne participant à des essais cliniques ;
- ✓ **GARANTIR** l'exactitude et l'intégrité des données issues de nos recherches ;
- ✓ **PARTAGER** les informations issues des essais cliniques indépendamment des résultats ;
- ✓ **MINIMISER** autant que possible le recours aux animaux dans nos recherches et appliquer les normes les plus strictes en matière de bien-être animal ;
- ✓ **ATTENDRE** des tierces parties agissant en notre nom, y compris les organismes externes de recherche sous contrat, les consultants et autres tiers, qu'elles respectent ces mêmes principes éthiques et nos politiques.



POUR PLUS D'INFORMATIONS

[Politique en matière de recherche sur les sujets humains](#)

FAIRE PREUVE DE SOIN ET DE RESPECT ENVERS LES PATIENTS

Nous pouvons être amenés à interagir avec des patients de différentes manières, notamment dans les cliniques et les hôpitaux, lors d'événements d'information, au domicile des patients ou dans le cadre de recherches. Notre engagement envers ceux que nous servons souligne l'importance d'agir avec soin et respect lors de chaque interaction avec un patient.



CELA SIGNIFIE QUE NOUS DEVONS :

- ✓ **DONNER** la priorité à la sécurité et au bien-être des patients ;
- ✓ **TRAITER** tous les patients avec empathie, courtoisie et dignité, quelles que soient leur origine ethnique, leur couleur de peau, leur genre, leur âge, leur religion, leur orientation sexuelle ou tout autre critère protégé par la loi ;
- ✓ **PROTÉGER** toutes les informations personnelles des patients, y compris, sans s'y limiter, les données de santé sensibles et protégées, conformément à la section du code sur le [respect des droits de protection des données](#) ;
- ✓ **RESPECTER** la relation indépendante entre les patients et leurs professionnels de santé et ne jamais faire pression sur un patient pour qu'il utilise nos produits ;
- ✓ **FOURNIR** des informations sur nos produits qui soient véridiques, étayées par des preuves, équilibrées et validées dans le cadre du processus d'approbation approprié.



POUR PLUS D'INFORMATIONS

[Politique mondiale en matière d'interactions](#)



LE SAVIEZ-VOUS ?

Nos politiques définissent les interactions acceptables avec les patients, qui peuvent inclure :

- › Des opportunités d'information permettant de s'adresser directement aux patients et aux aidants au sujet de nos produits, de nos services et des pathologies concernées ;
- › Des échanges avec des patients, des aidants ou des associations de patients afin de mieux comprendre leur parcours ;
- › Des collaborations avec des associations de patients pour sensibiliser les autorités publiques ou les organismes payeurs privés à l'accès des patients à nos produits.





NOUS NOUS RESPECTONS LES UNS LES AUTRES

14 Faire preuve de respect

15 Favoriser un environnement de travail sain et sûr



FAIRE PREUVE DE RESPECT

Nous formons une communauté diversifiée et inclusive d'individus unis par notre engagement envers la mission et les valeurs de Vantive. Chacun d'entre nous a un rôle à jouer pour façonner la culture de Vantive. En nous traitant mutuellement avec bienveillance, dignité et respect, nous contribuons à un environnement de travail fondé sur l'égalité des chances, sans discrimination ni harcèlement, où l'inclusion constitue l'un des piliers de notre culture professionnelle.



Le **HARCÈLEMENT AU TRAVAIL** désigne toute conduite ou toute communication importune ou inappropriée (qu'elle soit verbale, non verbale ou numérique) ayant pour but ou pour effet d'humilier, d'intimider ou de blesser quelqu'un, et de créer un environnement de travail hostile, abusif ou offensant.

POUR Y PARVENIR, NOUS DEVONS :

- ✓ **FAVORISER** une culture où chacun se sent inclus, digne de confiance et valorisé ;
- ✓ **OFFRIR** des chances égales à tous les employés et candidats à l'emploi ;
- ✓ **NE JAMAIS PRATIQUER** de discrimination fondée sur l'origine ethnique, la couleur de peau, le genre, l'âge, la religion, l'orientation sexuelle ou tout autre critère protégé par la loi ;
- ✓ **NE PAS TOLÉRER** ou adopter un comportement qui pourrait être considéré comme du harcèlement ou de l'intimidation ;
- ✓ **TRAITER** les informations personnelles ou confidentielles avec le soin approprié, conformément à la section du code sur le [respect des droits de protection des données](#) ;
- ✓ **PRENDRE LA PAROLE** face à tout comportement que nous estimons contraire à notre engagement en faveur de l'inclusion et d'un environnement exempt de toute forme de discrimination et de harcèlement.



POUR PLUS D'INFORMATIONS

[Politique mondiale d'interdiction du harcèlement et de la discrimination sur le lieu de travail](#)



Question : Un collègue m'insulte souvent, puis ajoute : « Je plaisante. » Cela me dérange vraiment. Est-ce que je réagis de manière excessive si je fais part de mon problème à ce sujet ?

Réponse : Non, vous ne réagissez pas de manière excessive. Si cela vous blesse ou nuit à votre capacité à faire votre travail, vous devez en parler à votre responsable, au service des ressources humaines, d'éthique et de conformité ou en contactant la ligne d'assistance en matière d'éthique et de conformité, afin que la situation soit traitée de manière appropriée.

FAVORISER UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL SAIN ET SÛR

Nous nous engageons à garantir un environnement de travail sain et sûr.

POUR OFFRIR UN LIEU DE TRAVAIL QUI DONNE LA PRIORITÉ À LA SÉCURITÉ ET AU BIEN-ÊTRE, NOUS DEVONS :

- ✓ **RESPECTER** toutes les réglementations applicables en matière de santé, de sécurité et d'environnement, ainsi qu'à nos politiques ;
- ✓ **SOUTENIR** les pratiques et activités visant à prévenir les blessures, à promouvoir un état d'esprit sain et à améliorer le bien-être des employés ;
- ✓ **NE JAMAIS** travailler sous l'influence de l'alcool, de drogues ou d'autres substances intoxicantes ;
- ✓ **MAINTENIR** un lieu de travail exempt de violence, de menaces de violence et d'armes ;
- ✓ **SIGNALER RAPIDEMENT** toute condition ou tout comportement dangereux susceptible de constituer un risque pour la santé ou la sécurité de notre personnel ou de notre lieu de travail.



POUR PLUS D'INFORMATIONS

Politique en matière de santé, de sécurité
environnementale et de développement durable

Politique d'interdiction des drogues et de
l'alcool

Politique mondiale d'interdiction du harcèlement
et de la discrimination sur le lieu de travail



Question : J'ai remarqué que l'un de mes collègues ne portait pas l'équipement de protection individuelle (EPI) requis lorsqu'il travaille dans l'usine. Lorsque je le lui ai fait remarquer, il s'est plaint que l'équipement était trop inconfortable. Que dois-je faire ?

Réponse : Vous devez rappeler à votre collègue l'importance de porter l'EPI requis pour se protéger contre les blessures potentielles. S'il continue à ne pas le porter, signalez la situation à votre responsable ou à la personne en charge de la sécurité sur le site, car il est important de prendre la parole face à tout ce qui pourrait accroître le risque de blessure ou contribuer à des conditions de travail dangereuses.





NOUS AGISSONS AVEC INTÉGRITÉ DANS NOS RELATIONS

- 17** Interagir de manière responsable avec la communauté médicale et les agents publics
- 19** Éviter les conflits d'intérêts
- 20** Offrir et accepter des cadeaux et invitations de manière appropriée
- 21** Travailler avec des partenaires commerciaux qui partagent notre engagement

INTERAGIR DE MANIÈRE RESPONSABLE AVEC LA COMMUNAUTÉ MÉDICALE ET LES AGENTS PUBLICS

Interagir avec les membres de la communauté médicale et les agents publics est essentiel à notre capacité à proposer des solutions de santé innovantes aux patients. Nous nous engageons à nous assurer que ces interactions reposent sur la confiance et respectent les lois et réglementations applicables, qui sont complexes et souvent différentes d'un pays à l'autre.



La **COMMUNAUTÉ MÉDICALE** comprend des individus et des organisations tels que les professionnels de santé, les établissements de santé, les aidants, les patients, les associations de patients, les organismes payeurs et les organismes de recherche sous contrat.

En vertu de la législation de nombreux pays, la notion d'**AGENT PUBLIC** est un terme générique qui inclut les professionnels de santé travaillant dans le secteur public, ainsi que la plupart des employés et personnes liées à des entités gouvernementales, des organisations affiliées au gouvernement (y compris les universités et instituts de recherche), ou des organisations internationales publiques (telles que l'Organisation mondiale de la santé).

PAIEMENTS ET AUTRES AVANTAGES

Nous n'offrons ni ne fournissons jamais quoi que ce soit de valeur, directement ou indirectement, dans l'intention d'influencer ou de récompenser indûment des décisions relatives à la prescription, à l'achat, à la recommandation, au remboursement, à l'approbation ou à l'utilisation de nos produits ou services. Cette interdiction couvre notamment les frais de consultation, les honoraires, le soutien à la recherche, les activités de formation, les parrainages ou les contributions, ainsi que tout autre avantage tel que défini dans la section du code sur l'[interdiction de la corruption](#).

Par ailleurs, tout transfert de valeur à un membre de la communauté médicale ou à un agent public doit être :

- › Transparent et répondre à un besoin professionnel ou scientifique légitime ;
- › Raisonnable et refléter la juste valeur marchande des services rendus ;
- › Conforme à toutes les politiques applicables, y compris la politique mondiale en matière d'interactions ;
- › Dûment documenté.

Contactez le service d'éthique et de conformité pour obtenir des conseils.



Question : Un médecin m'a récemment suggéré que si Vantive augmentait ses frais de consultation, il achèterait davantage de nos produits. Que dois-je faire ?

Réponse : Vous devez refuser cette proposition et en informer votre responsable. La rémunération pour des prestations de conseil doit toujours être raisonnable, conforme au contrat écrit et refléter la juste valeur marchande. Nous ne fournissons jamais de rémunération ni aucun avantage en échange de l'utilisation de nos produits.



INTERACTIONS RELATIVES AUX ÉCHANGES SCIENTIFIQUES

Afin de faire progresser les connaissances scientifiques et médicales, nous participons régulièrement à des activités d'échange scientifique, qui consistent en des interactions non promotionnelles et l'échange d'informations scientifiques entre Vantive et des parties externes appropriées. Ces activités visent à favoriser un dialogue scientifique objectif et doivent respecter notre politique en matière d'échanges scientifiques.

PROMOTION DES PRODUITS

Nous nous engageons à promouvoir nos produits de manière éthique et responsable. Nous ne promovons jamais un produit pour une utilisation non autorisée ou non approuvée par les autorités réglementaires.

Tous nos supports promotionnels, y compris la publicité, la documentation et les déclarations publiques concernant nos produits et services, doivent respecter les lois applicables et :

- › Être exacts et véridiques, sans information fausse ou trompeuse ;
- › Présenter de manière équilibrée les risques et les bénéfices ;

- › Être suffisamment étayés par des données scientifiques solides et fiables, ou d'autres preuves pertinentes ;
- › Ne pas critiquer de manière déloyale les produits ou services d'un concurrent ;
- › Être examinés et approuvés dans le cadre de notre processus de validation de la publicité et de la promotion.

POUR PLUS D'INFORMATIONS

[Politique mondiale en matière d'interactions](#)

[Politique mondiale en matière de voyages et de frais professionnels](#)

[Politique en matière d'échanges scientifiques](#)

ÉVITER LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Nous devons toujours agir dans le meilleur intérêt de Vantive lorsque nous prenons des décisions ou interagissons avec d'autres parties au nom de Vantive. Il peut y avoir conflit d'intérêts si l'un de nos intérêts ou de nos liens extérieurs à Vantive risque de nuire à notre capacité à prendre des décisions professionnelles objectives, ou nous conduit à agir d'une manière contraire aux intérêts de Vantive.

Les conflits d'intérêts peuvent résulter de nos propres intérêts ou activités, ou de ceux de personnes qui nous sont étroitement proches. Nous devons éviter les conflits d'intérêts ainsi que toute situation qui pourrait être perçue comme telle.



La plupart des conflits d'intérêts, réels ou perçus, peuvent être gérés, résolus ou évités. Si vous identifiez un conflit réel ou apparent, parlez-en rapidement avec votre responsable et déclarez-le via le processus défini dans notre politique en matière de conflits d'intérêts, afin que la situation soit dûment documentée.

Voici quelques exemples fréquents de conflits d'intérêts réels ou perçus :

- › Travailler pour, siéger au conseil d'administration, ou détenir un intérêt financier significatif dans une entreprise qui fait affaire ou cherche à faire affaire avec Vantive ;
- › Prendre des décisions d'achat ou de recrutement concernant une entreprise ou une personne avec laquelle vous avez un lien personnel ;
- › Tirer un avantage personnel de votre rôle chez Vantive.

En cas de doute sur le fait qu'une situation donnée constitue un conflit d'intérêts potentiel, il est toujours préférable de la déclarer pour qu'elle soit examinée et documentée de manière appropriée. Vous pouvez également demander conseil au service d'éthique et de conformité ou des ressources humaines.



POUR PLUS D'INFORMATIONS

[Politique en matière de conflits d'intérêts](#)

[Politique en matière d'emploi des membres de la famille](#)

[Politique mondiale en matière d'achat](#)



Question : Ma fille a sa propre entreprise et souhaite devenir fournisseur de Vantive. Cela constituerait-il un conflit d'intérêts ?

Réponse : Si vous participez au processus de sélection de l'entreprise de votre fille, ou si l'équipe dans laquelle vous travaillez fait appel à ses services, il pourrait y avoir un conflit d'intérêts. Même si vous ne participez pas directement à la sélection ou si vous ne faites pas appel à son entreprise, votre lien familial peut être perçu comme un conflit d'intérêts. Vous devez faire preuve de transparence et discuter de la situation avec votre responsable et la divulguer formellement afin qu'elle puisse être traitée et documentée de manière appropriée.

OFFRIR ET ACCEPTER DES CADEAUX ET INVITATIONS DE MANIÈRE APPROPRIÉE

Dans de nombreuses cultures, l'échange de courtoisies commerciales, telles que des cadeaux et des invitations modestes, fait partie intégrante de la conduite des affaires. Cependant, nous devons veiller à rester indépendants et objectifs dans nos relations professionnelles. Nous ne devons jamais offrir ni accepter de cadeaux, d'invitations ou d'autres courtoisies commerciales dans le but d'obtenir une faveur ou d'influencer une décision professionnelle. Des échanges inappropriés de courtoisies commerciales, ou même leur simple perception, peuvent nuire à notre activité et à notre réputation, et peuvent être illégaux.

Toute courtoisie commerciale que nous offrons ou recevons, y compris les cadeaux ou invitations, doit être de valeur modeste, raisonnable dans le contexte culturel local, et ne jamais inclure d'argent liquide, de cartes-cadeaux ni d'équivalents monétaires.

L'offre ou la réception de courtoisies commerciales peut être autorisée si :

- › L'acte n'enfreint aucune loi, réglementation ou code du secteur pertinents, ni notre code ou nos politiques ;
- › L'acte n'implique pas un membre de la communauté médicale ou un agent public ;
- › L'acte n'a pas été sollicité, et a lieu de manière ouverte et transparente ;
- › L'acte est peu fréquent et s'inscrit dans le cadre d'une relation commerciale légitime ;
- › L'acte ne donne pas l'impression d'influencer ou de tenter d'influencer une décision commerciale ;

- › L'acte n'a pas lieu pendant ni à proximité d'une négociation commerciale ou d'un processus de sélection et de signature de contrat ;
- › L'acte ne crée pas de conflit d'intérêts.

Si l'on vous offre un cadeau qui ne correspond pas à ces critères, retournez-le si possible. S'il n'est pas possible de le refuser sans nuire à la relation commerciale, demandez conseil au service d'éthique et de conformité.



DES RÈGLES PLUS STRICTES

S'APPLIQUENT à tout ce qui est fourni aux membres de la communauté médicale et aux agents publics. La politique mondiale en matière d'interactions, ainsi que ses annexes locales, apportent des précisions supplémentaires.



POUR PLUS D'INFORMATIONS

[Politique en matière de conflits d'intérêts](#)

[Politique mondiale en matière d'interactions](#)

[Politique mondiale en matière de voyages et de frais professionnels](#)



Question : Un fournisseur m'a dit qu'il avait un empêchement et a proposé de nous offrir, à moi et à deux collègues de Vantive, des billets de concert. Pouvons-nous les accepter ?

Réponse : Non, car y assister sans le fournisseur constituerait un cadeau sans objectif commercial légitime.

Question : Pouvons-nous y assister en présence du fournisseur ?

Réponse : Vous pouvez y assister avec le fournisseur si les billets ont une valeur modeste, sont raisonnables et conformes aux usages locaux, s'ils répondent à un objectif commercial légitime (par exemple, si la rencontre comprend une discussion sur des sujets commerciaux spécifiques ou généraux), et si Vantive n'évalue pas actuellement ce fournisseur pour un contrat particulier. Consultez le service d'éthique et de conformité si vous avez des doutes sur la pertinence d'un cadeau ou d'une invitation.



TRAVAILLER AVEC DES PARTENAIRES COMMERCIAUX QUI PARTAGENT NOTRE ENGAGEMENT

Nous collaborons avec de nombreux fournisseurs, distributeurs et autres partenaires commerciaux qui nous aident à tenir nos engagements envers les patients et les clients. Nous accordons une grande importance à notre capacité à mener nos activités avec intégrité, et nous attendons la même chose de nos partenaires.



CELA SIGNIFIE QUE NOUS DEVONS :

- ✓ **CHOISIR** des fournisseurs, distributeurs et autres partenaires commerciaux sur la base d'une concurrence loyale et ouverte, conformément à notre politique, conformément à notre politique en matière d'achat et autres politiques pertinentes ;
- ✓ **EFFECTUER** les vérifications préalables et diligences appropriées afin de nous assurer que nos fournisseurs, distributeurs et autres partenaires commerciaux sont réputés, qualifiés et ne sont pas impliqués dans des activités inappropriées, contraires à l'éthique ou illégales ;
- ✓ **INTÉGRER** dans nos contrats des clauses de conformité adaptées avec les fournisseurs, distributeurs et autres partenaires commerciaux, et faire intervenir le service juridique si nécessaire ;
- ✓ **TRAVAILLER** avec des fournisseurs, distributeurs et autres partenaires commerciaux qui partagent nos engagements en matière de développement durable ;
- ✓ **NE JAMAIS** faire appel à des fournisseurs, distributeurs ou autres partenaires commerciaux pour réaliser des activités au nom de Vantive qui seraient illégales ou contraires à notre code ou à nos politiques ;
- ✓ **PRENDRE LA PAROLE** si nous pensons qu'un fournisseur, un distributeur ou un autre partenaire commercial se livre à un comportement contraire à nos normes ou à nos attentes.



POUR PLUS D'INFORMATIONS

[Politique mondiale en matière d'achat](#)

[Politique mondiale en matière de lutte contre la corruption des tiers](#)



Question : J'ai récemment lu un article de presse affirmant que l'un de nos partenaires commerciaux pourrait être impliqué dans un scandale de corruption dans une autre région du monde. Que dois-je faire ?

Réponse : Même s'il ne s'agit que de la possibilité d'un comportement inapproprié ou illégal, vous devez signaler ce que vous savez au service juridique ou d'éthique et de conformité afin qu'une enquête appropriée puisse être menée. Nous souhaitons nous assurer que nous collaborons avec des partenaires qui partagent notre engagement à mener des activités avec intégrité et en conformité avec les lois, réglementations et codes du secteur applicables.

A man and a woman are shaking hands in front of a modern glass building. The man is wearing a light blue shirt and dark trousers, and the woman is wearing a purple shirt and dark skirt. They are both smiling. The background is a large glass building with many windows.

NOUS PRATIQUONS NOS ACTIVITÉS COMMERCIALES DE MANIÈRE RESPONSABLE

- 23** Interdire la corruption
- 24** Se livrer à une concurrence loyale
- 25** Obtenir des informations commerciales de manière légitime
- 26** Respecter les droits de protection des données
- 27** Se conformer aux exigences du commerce international
- 28** Respecter les règles relatives à la participation à des activités politiques



INTERDIRE LA CORRUPTION

Nous favorisons la transparence et ne tolérons aucune forme de corruption ou de pot-de-vin. En tant qu'entreprise mondiale, nous respectons les lois anti-corruption de tous les pays dans lesquels nous exerçons nos activités, telles que la loi sur les pratiques de corruption à l'étranger (Foreign Corrupt Practices Act, FCPA) des États-Unis, la loi britannique anti-corruption (Bribery Act) du Royaume-Uni, et d'autres lois similaires. Ces lois interdisent les pots-de-vin et commissions illicites sous toute forme, que ce soit dans le cadre d'interactions avec des agents publics, des individus ou des entités commerciales.



TOUTE CHOSE DE VALEUR peut inclure des cadeaux, des invitations, des repas et autres formes d'hospitalité, des voyages, de l'argent ou d'autres soutiens financiers, des remises, des produits gratuits ou prêtés (y compris des échantillons et des dons), ainsi que des frais de consultation, des honoraires, un soutien à la recherche, des activités de formation, des parrainages ou des contributions.

CELA SIGNIFIE QUE NOUS DEVONS :

- ✓ **NE JAMAIS** offrir, donner ni solliciter quoi que ce soit de valeur dans le but d'obtenir un avantage indu ou d'influencer de manière inappropriée une décision ou une action ;
- ✓ **CONSULTER** le service d'éthique et de conformité si nous envisageons d'offrir un objet de valeur à une autre partie et que cela pourrait être interprété comme une tentative d'influencer quelqu'un pour qu'il agisse dans l'intérêt de Vantive ;
- ✓ **TENIR** livres et registres comptables exacts de tous les paiements et transactions ;
- ✓ **VEILLER** à ce que les contrats de vente ou liés à des appels d'offres, ainsi que tout autre contrat avec des entités publiques ou affiliées à un gouvernement (y compris les hôpitaux publics et les universités) respectent les règles et réglementations applicables aux ventes au secteur public à travers le monde, et faire intervenir le service juridique si nécessaire ;
- ✓ **NE PAS** autoriser les tiers à effectuer des paiements inappropriés, à offrir quoi que ce soit de valeur, ou à mener des activités pour le compte de Vantive qui seraient illégales ou contraires à notre code ou à nos politiques.

Tout manquement à ces principes peut entraîner d'importantes responsabilités juridiques ainsi qu'une exposition à des sanctions de la part des autorités compétentes, tant pour Vantive que pour ses employés ou les tiers concernés.



POUR PLUS D'INFORMATIONS

[Politique mondiale en matière d'interactions](#)

[Politique mondiale en matière de lutte contre la corruption des tiers](#)



Question : L'employé d'un distributeur m'a proposé de faire appel à l'un de ses contacts pour accélérer l'obtention d'une certification réglementaire et de certains permis nécessaires sur notre site de production local, moyennant le paiement d'une « commission spéciale » de 10 000 \$. Dois-je m'en inquiéter ?

Réponse : Oui. Nous devons comprendre clairement l'objectif et l'utilisation de tels « frais d'accélération » avant d'envisager tout paiement. Il est illégal de fournir quoi que ce soit de valeur à quiconque dans le but d'influencer une décision ou une action de manière inappropriée. Contactez le service juridique ou d'éthique et de conformité pour signaler la situation et obtenir des conseils supplémentaires.



SE LIVRER À UNE CONCURRENCE LOYALE



Le droit de la concurrence et les lois antitrust ont pour objectif de favoriser une concurrence libre et équitable sur le marché. Ces lois doivent être prises en compte dans nos relations avec nos concurrents, clients, distributeurs et fournisseurs. Les obligations légales varient d'un pays à l'autre, et nous nous engageons à respecter ces lois et à adopter des pratiques concurrentielles loyales dans tous les pays où nous exerçons nos activités.

CELA SIGNIFIE QUE NOUS DEVONS :

- ✓ **NE JAMAIS** discuter avec un concurrent des prix de nos produits, de nos politiques tarifaires, de nos parts de marché, de la répartition territoriale, de nos capacités ou projets de production, de nos clients ou tout autre information sensible sur le plan concurrentiel concernant Vantive ou un concurrent, ni conclure d'accord pouvant être perçu comme anticoncurrentiel ;
- ✓ **NE PAS** partager d'informations avec des clients, distributeurs, fournisseurs ou autres partenaires commerciaux concernant nos relations ou accords avec leurs concurrents ;
- ✓ **PROMOUVOIR** et vendre nos produits de manière honnête, en mettant en avant leur qualité, leur efficacité et leur prix, sans présenter les produits concurrents de façon trompeuse ou dénigrante ;
- ✓ **NE PAS** conclure d'accord, explicite ou implicite, avec des concurrents dans le but d'empêcher certaines entreprises de se faire concurrence sur le marché de l'emploi.



POUR PLUS D'INFORMATIONS

[Politique mondiale en matière de conformité antitrust](#)



Question : Je suis ravi d'assister à la réunion d'une association professionnelle pour découvrir les dernières tendances du secteur. Je sais que certains de nos concurrents seront présents. Que dois-je garder à l'esprit pour respecter la politique de Vantive ?

Réponse : Les associations professionnelles offrent de précieuses occasions d'apprendre et d'échanger, dans le respect de la loi, sur des sujets pertinents pour notre activité. Cependant, vous pouvez être exposé à des discussions présentant des risques au regard des règles de concurrence. Consultez la politique mondiale en matière de conformité antitrust avant d'assister à ce type d'événement et suivez ses recommandations. Si vous êtes exposé à des informations sensibles sur le plan concurrentiel, ou si vous communiquez par inadvertance des informations sensibles concernant Vantive, informez-en immédiatement le service juridique.



OBTENIR DES INFORMATIONS COMMERCIALES DE MANIÈRE LÉGITIME

Nous recueillons et utilisons des informations commerciales et concurrentielles pour nous adapter à l'évolution du marché, répondre à la demande et être plus compétitifs afin de mieux servir nos parties prenantes. Nous devons être attentifs à la manière dont nous sollicitons, collectons et utilisons ces informations, afin de ne pas compromettre notre intégrité.

CELA SIGNIFIE QUE NOUS DEVONS :

- ✓ **RECUEILLIR** et utiliser les informations commerciales uniquement à des fins commerciales légitimes ;
- ✓ **NE JAMAIS** recourir à la fraude, aux fausses déclarations, au vol, à la corruption ou à tout autre moyen contraire à l'éthique ou illégal pour obtenir des informations commerciales ou concurrentielles ;
- ✓ **NE PAS** utiliser de tiers pour obtenir des informations de manière illégale ou contraire à notre code ou à nos politiques ;
- ✓ **VEILLER** à ce que nos démarches soient correctement documentées lors de la collecte d'informations commerciales, avec le soutien du service juridique si nécessaire ;
- ✓ **INFORMER** le service juridique de toute situation où nous pensons que des informations ont été obtenues de manière illégale ou contraire à l'éthique.



Question : J'ai passé un appel commercial auprès d'une cliente potentielle, et par la suite, elle m'a envoyé un document contenant des renseignements tarifaires et autres informations sensibles concernant les spécifications du produit de l'un de nos concurrents, marqué « Confidential, usage interne uniquement -- Ne pas diffuser ». Je ne l'ai pas demandé. Que dois-je faire ?

Réponse : Dans une situation comme celle-ci, où vous avez involontairement obtenu les informations confidentielles ou sensibles d'une autre entreprise et où l'expéditeur semble avoir enfreint son obligation de confidentialité, vous devez immédiatement contacter le service juridique ou d'éthique et de conformité pour obtenir des conseils, car même l'apparence d'un comportement anticoncurrentiel peut entraîner un risque juridique et compromettre notre intégrité.



POUR PLUS D'INFORMATIONS

[Politique mondiale en matière d'informations sectorielles et concurrentielles](#)



RESPECTER LES DROITS DE PROTECTION DES DONNÉES

Au cours de nos activités habituelles, nous avons parfois accès aux informations personnelles de nos employés, patients, clients et d'autres personnes. Nous reconnaissons et respectons les droits des personnes concernant leurs données personnelles.

CELA SIGNIFIE QUE NOUS DEVONS :

- ✓ **TRAITER** toutes les informations personnelles conformément à nos politiques et procédures, ainsi qu'aux lois sur la confidentialité et la protection des données ;
- ✓ **NOUS ASSURER** que nous disposons d'une base légale pour le traitement des données personnelles et obtenir le consentement des personnes concernées si nécessaire ;
- ✓ **COLLECTER**, conserver ou traiter uniquement les informations personnelles nécessaires à des fins commerciales légitimes ou convenues ;
- ✓ **PRENDRE** des mesures raisonnables pour protéger les informations personnelles contre leur perte, leur utilisation abusive ou leur accès non autorisé pendant leur conservation ;
- ✓ **SIGNALER IMMÉDIATEMENT** toute destruction, perte, altération, divulgation ou accès non autorisés connu ou suspecté au bureau de la protection de la confidentialité ou en contactant la ligne d'assistance en matière d'éthique et de conformité ;
- ✓ **EXIGER** des tiers avec lesquels nous travaillons qu'ils respectent les mêmes normes.



POUR PLUS D'INFORMATIONS

[Politique relative au règlement général sur la protection des données](#)

[Politique mondiale de confidentialité](#)

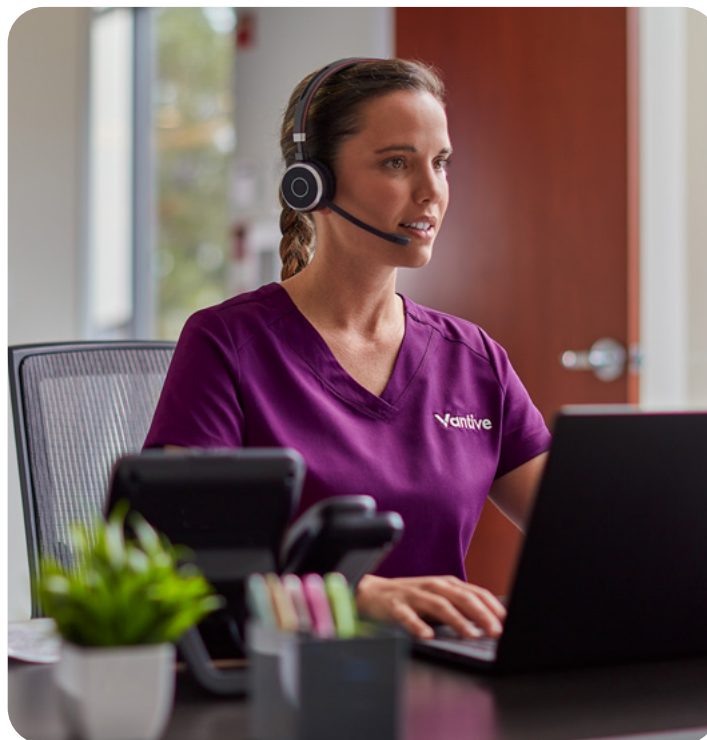
[Politiques et procédures de confidentialité HIPAA](#)

[Politiques et procédures de sécurité HIPAA](#)



Les **INFORMATIONS PERSONNELLES**

(PI), parfois appelées données personnelles ou informations permettant d'identifier une personne, sont toute information relative à une personne identifiée ou identifiable, ou pouvant raisonnablement être utilisée pour identifier, contacter ou localiser directement ou indirectement une personne.



Question : Je travaille sur un projet qui inclut des fichiers contenant des données personnelles d'employés. Hier, mon ordinateur portable a été volé dans ma voiture, mais il est protégé par un mot de passe, donc je ne suis pas trop inquiet que quelqu'un puisse accéder à mes fichiers. Que dois-je faire ?

Réponse : Vous devez immédiatement signaler le vol de votre ordinateur portable et la possible perte de données à votre responsable, au bureau de la protection de la confidentialité, au service de sécurité globale de l'information, ainsi qu'au service de sécurité d'entreprise.



SE CONFORMER AUX EXIGENCES DU COMMERCE INTERNATIONAL

Les lois et réglementations régissant le commerce international sont complexes et évoluent fréquemment. Elles s'appliquent à la circulation de biens, de services, d'informations et de technologies au-delà des frontières internationales, et peuvent inclure :

- › Des contrôles sur les importations et exportations ;
- › Des sanctions économiques restreignant les échanges avec certains pays, entités ou personnes ;
- › Des lois anti-boycott nous interdisant de participer à des boycotts non autorisés par les États-Unis.

Toute infraction potentielle peut compromettre notre capacité à servir nos clients ou à travailler avec des fournisseurs et partenaires commerciaux, et entraîner des amendes importantes ainsi que d'autres sanctions.

EN TANT QU'ENTREPRISE INTERNATIONALE, CELA SIGNIFIE QUE NOUS DEVONS :

- ✓ **IDENTIFIER** les éventuelles restrictions applicables aux importations et exportations de biens, services, informations et technologies spécifiques, et respecter les exigences correspondantes ;
- ✓ **METTRE EN PLACE** des procédures pour réaliser une diligence raisonnable ou effectuer un filtrage préalable des clients, fournisseurs et partenaires commerciaux concernés avant toute relation commerciale et tout au long de celle-ci ;
- ✓ **RESPECTER** les lois applicables en matière d'importation et d'exportation, anti-boycott et autres réglementations commerciales pertinentes ;
- ✓ **NE PAS** tolérer ni recourir à l'utilisation ou l'achat de biens impliquant le travail forcé, la servitude, l'esclavage, le travail des enfants ou la traite d'êtres humains.

Si vous avez des questions sur ces exigences, contactez le service juridique ou d'éthique et de conformité avant d'agir.



POUR PLUS D'INFORMATIONS

[Politique mondiale relative aux droits humains](#)

[Politique mondiale en matière de lutte contre la corruption des tiers](#)

[Politique mondiale en matière de conformité commerciale](#)



LE SAVIEZ-VOUS ?

Les situations suivantes peuvent indiquer un risque en matière de conformité commerciale :

- › Expéditions à destination ou en provenance de pays sous embargo ou faisant l'objet de sanctions, transactions commerciales impliquant de tels pays, ou partage de technologies avec des personnes ou organisations établies dans ces pays ;
- › Partage d'informations avec un fournisseur ou un partenaire commercial susceptible de provenir d'un pays soumis à des restrictions ou interdit, ou figurant sur une liste de parties interdites ;
- › Transaction pouvant impliquer une documentation ou des informations inexacts concernant une opération d'importation ou d'exportation ;
- › Informations indiquant que des articles, matériaux, logiciels ou données techniques expédiés ou transmis pourraient être détournés vers un autre lieu ou à des fins différentes de celles communiquées à Vantive.



RESPECTER LES RÈGLES RELATIVES À LA PARTICIPATION À DES ACTIVITÉS POLITIQUES

Vantive mène certaines activités politiques afin de promouvoir une action publique avisée et de soutenir les patients et les autres parties prenantes. Le service des affaires publiques de Vantive supervise nos efforts de lobbying législatif et d'autres interactions avec les agents publics dans le but de les renseigner afin de les aider à prendre des décisions éclairées. Les règles encadrant la participation des entreprises au processus politique varient grandement d'un pays à l'autre, sont complexes et leur non-respect peut entraîner des sanctions importantes.

Lorsque nous participons à des activités politiques, nous devons :

- › Demander conseil auprès du service des affaires publiques ou d'éthique et de conformité avant toute contribution politique, activité de lobbying ou autre activité politique menée au nom de Vantive, afin de s'assurer que celles-ci sont légales, approuvées, alignées sur nos priorités et déclarées de façon appropriée ;
- › Suivre la politique mondiale en matière d'interactions pour toute interaction avec des agents publics.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Nous encourageons chacun à participer à des activités politiques personnelles s'il le souhaite. Si vous choisissez de participer à des activités politiques à titre individuel, vous devez :

- › Le faire en dehors du temps de travail, avec vos propres fonds, et en précisant clairement que vous agissez à titre personnel et non au nom de Vantive ;
- › Consulter le service d'éthique et de conformité pour vous assurer que toute contribution politique personnelle effectuée au niveau local ou étatique aux États-Unis par des employés concernés par des contrats publics respecte la législation pertinente ;
- › Ne pas utiliser les ressources de Vantive, y compris le temps, les biens, les équipements ou le personnel, pour ces activités ;
- › Respecter la liberté d'opinion de chacun et ne jamais exercer de pression sur des collègues pour soutenir un candidat, un parti ou une cause politique.



POUR PLUS D'INFORMATIONS

[Politique mondiale en matière d'interactions](#)





NOUS FAISONS PREUVE DE RIGUEUR EN MATIÈRE DE DOCUMENTATION ET DE COMMUNICATION

30 Tenir des registres exacts

31 Communiquer clairement et soigneusement

TENIR DES REGISTRES EXACTS

Une documentation précise et claire est essentielle pour prendre des décisions commerciales et financières éclairées. De nombreuses parties prenantes internes et externes comptent sur des dossiers complets, exacts et à jour dans tous les domaines de notre activité, notamment les écritures comptables, les contrats de vente et de distribution, les rapports de production et de qualité, les résultats de recherche, les notes de frais, les feuilles de temps et autres documents qui étayent nos décisions commerciales.

Toute personne qui falsifie, dissimule ou présente de manière inexacte des informations dans nos livres et registres, ou qui aide d'autres individus à le faire, commet une fraude. La fraude compromet l'intégrité et la fiabilité de nos rapports et constitue une infraction à la loi.

CELA SIGNIFIE QUE NOUS DEVONS :

- ✓ **GARANTIR** l'intégrité de tous les documents et registres pertinents ;
- ✓ **RESPECTER** tous les contrôles internes et les politiques comptables, et signaler toute déviation ;
- ✓ **GÉRER** l'archivage, la conservation et la destruction des documents conformément aux calendriers de conservation de Vantive ;
- ✓ **SIGNALER** toute erreur ou irrégularité avérée ou suspectée dans nos dossiers, ou toute violation des contrôles internes.

POUR PLUS D'INFORMATIONS

[Politique relative à la délégation d'autorité](#)

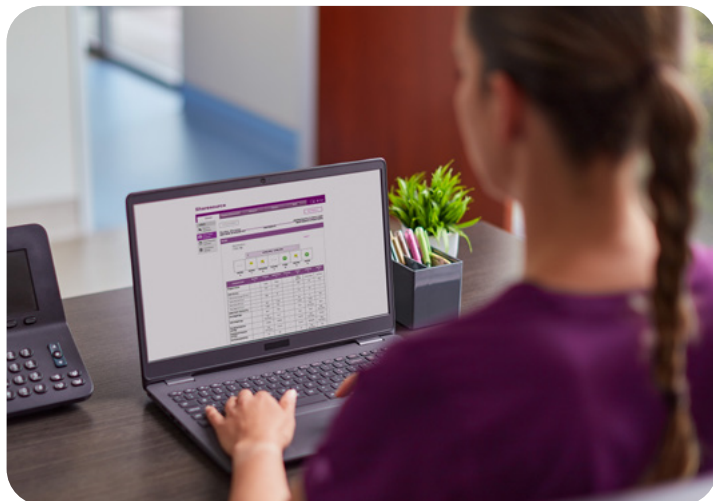
[Politique mondiale de gestion des documents et des informations](#)

[Politique mondiale en matière de voyages et de frais professionnels](#)



Question : L'un de mes collègues s'est engagé à dépenser 40 000 \$ auprès d'un fournisseur pour des services à fournir au cours de l'année. Son autorité d'approbation étant limitée à 25 000 \$, il m'a demandé de créer deux bons de commande au lieu d'un pour éviter de demander une approbation à un niveau supérieur. Est-ce acceptable ?

Réponse : Non. Cette démarche permettrait à votre collègue de contourner les contrôles internes essentiels mis en place pour garantir l'autorisation appropriée de toutes les transactions. Vous devez refuser cette demande et lui expliquer pourquoi elle n'est pas acceptable.



COMMUNIQUER CLAIREMENT ET SOIGNEUSEMENT

Une communication claire est essentielle pour instaurer la confiance entre nous et avec nos parties prenantes. Nous devons prêter attention à ce que nous disons et à la manière dont nous le disons, car la réputation de Vantive dépend de communications précises, professionnelles, fiables et transmises en temps utile.

Les technologies évoluent sans cesse et offrent divers moyens de communication internes et externes. Dans un cadre professionnel, nous devons utiliser exclusivement les systèmes approuvés, tels que la messagerie électronique de Vantive.

Seules certaines personnes autorisées sont habilitées à s'exprimer publiquement au nom de Vantive (médias, communauté financière, autorités publiques), conformément à nos politiques de communication. Nous sommes également responsables de nos communications personnelles (par exemple sur les réseaux sociaux) lorsqu'elles peuvent être perçues comme émanant de Vantive.

RÉPONDRE AUX DEMANDES DES AUTORITÉS ET ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX

Nous coopérons avec toute demande légitime d'informations émanant d'agents ou d'organismes publics, tels que les autorités sanitaires, fiscales ou environnementales, les forces de l'ordre, etc. En fonction de la nature de la demande, le service juridique peut vous orienter vers le bon interlocuteur pour y répondre. Nous devons donc faire preuve de diligence en signalant rapidement toutes les demandes pertinentes au service juridique, y compris :

- › Toute assignation à comparaître, ordonnance judiciaire, amende, pénalité ou demande de déposition, de témoignage, d'entretien ou de communication de documents ;
- › Toute autre demande d'informations émanant d'un organisme public, même si certaines fonctions peuvent traiter les demandes de routine au moyen de processus internes établis.

En cas de demande urgente d'un organisme public visant à inspecter les locaux de Vantive ou à exécuter un mandat de perquisition, vous devez immédiatement contacter le service juridique et autoriser l'accès si la législation locale l'exige.

POUR PLUS D'INFORMATIONS

[Politique en matière de sécurité des utilisateurs finaux et d'utilisation acceptable](#)

[Politique relative aux réseaux sociaux en externe](#)

[Politique relative aux réseaux sociaux en interne](#)

[Politique relative à la représentation de Vantive en externe](#)



Question : Le ministère de la Santé de mon pays a contacté la direction locale avec des questions sur certains tests réalisés sur nos produits. Devons-nous en informer le service juridique ?

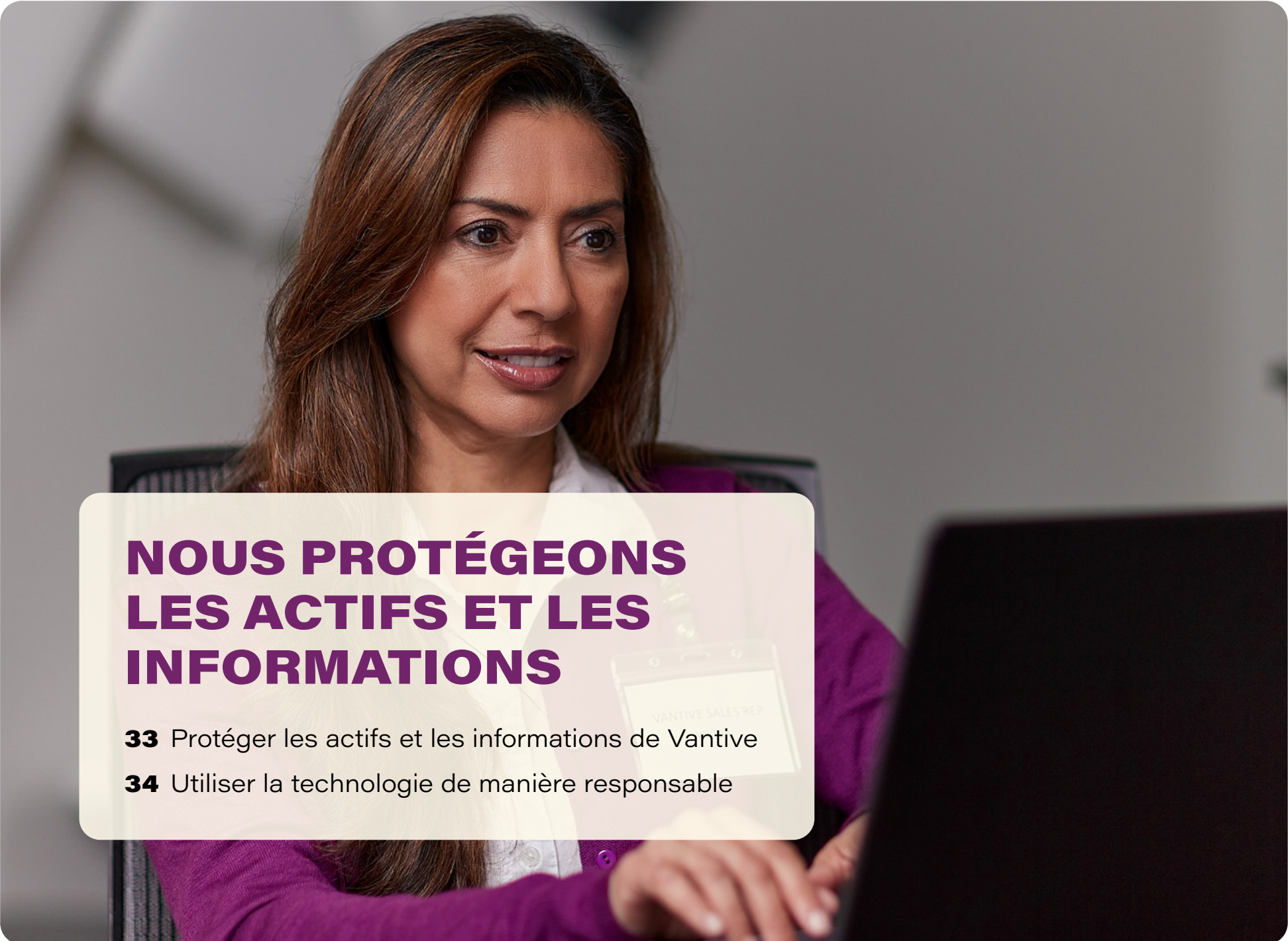
Réponse : S'il s'agit d'une demande de routine pouvant être gérée par l'équipe réglementaire locale dans le cadre de ses processus établis, il suffit de lui transférer la demande. L'équipe réglementaire impliquera le service juridique si nécessaire.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Les demandes d'informations émanant de l'extérieur de Vantive doivent être transmises sans délai aux services suivants :

- > **SERVICE DE LA COMMUNICATION D'ENTREPRISE** pour toute demande de renseignements ou d'informations de la part des médias ou du grand public ;
- > **SERVICE JURIDIQUE** pour toute demande de renseignements ou d'informations, ou demande d'inspection des locaux de Vantive, émanant d'un agent ou d'un organisme public.



NOUS PROTÉGEONS LES ACTIFS ET LES INFORMATIONS

33 Protéger les actifs et les informations de Vantive

34 Utiliser la technologie de manière responsable



PROTÉGER LES ACTIFS ET LES INFORMATIONS DE VANTIVE

Chacun d'entre nous a la responsabilité d'utiliser les actifs de Vantive uniquement à des fins professionnelles et de les protéger contre la perte, le vol, les dommages, le gaspillage ou l'utilisation abusive. Les actifs de Vantive incluent les actifs matériels et financiers (équipements, produits, fournitures, installations, technologies, budgets et fonds), ainsi que les données et les informations confidentielles ou exclusives, y compris les contrats.

Certains d'entre nous ont accès à des informations confidentielles concernant un patient, un client ou un partenaire commercial. Il convient alors de faire preuve de la plus grande vigilance pour en assurer la protection.

Les employés doivent également protéger la propriété intellectuelle de Vantive, notamment les secrets commerciaux, les innovations susceptibles d'être brevetées, les projets liés à l'utilisation de marques commerciales ou de service, ainsi que les stratégies concernant les œuvres protégées par le droit d'auteur. Les questions relatives à la protection de la propriété intellectuelle doivent être adressées au service juridique.



Les **INFORMATIONS CONFIDENTIELLES OU EXCLUSIVES** comprennent la propriété intellectuelle de Vantive (secrets commerciaux, droits d'auteur, marques, brevets), les informations financières, les recherches, les innovations relatives aux produits, les informations contractuelles et toute autre information non connue du public.

CELA SIGNIFIE QUE NOUS DEVONS :

- ✓ **PARTAGER** les informations confidentielles ou exclusives uniquement avec des membres de Vantive ayant un besoin professionnel de les connaître, ou avec des tiers ayant signé un accord de confidentialité approuvé par le service juridique ;
- ✓ **UTILISER** les actifs de Vantive uniquement à des fins commerciales appropriées ;
- ✓ **NE JAMAIS** utiliser les informations confidentielles de Vantive ou du secteur à des fins personnelles, pour favoriser indûment un tiers ou pour concurrencer Vantive ;
- ✓ **VEILLER** à la maintenance et à la sécurité des installations, équipements et de l'inventaire, et documenter de façon appropriée toute décision relative à leur utilisation ou à leur cession ;
- ✓ **PROTÉGER** avec soin la propriété intellectuelle ;
- ✓ **CONTACTER** le service juridique ou le service d'éthique et de conformité si nous pensons qu'il y a eu une divulgation non autorisée, même involontaire, d'informations confidentielles ou exclusives.

Notre obligation de protéger les informations confidentielles ou exclusives demeure même après avoir quitté Vantive.



POUR PLUS D'INFORMATIONS

[Politique mondiale en matière de classification des informations et de secrets commerciaux](#)



Question :

Comment savoir si les informations sur lesquelles je travaille sont confidentielles et doivent être protégées ?

Réponse : Il peut être utile de vous poser les questions suivantes :

- › Ces informations ne sont-elles pas connues à l'extérieur de Vantive ?
- › Sont-elles classées « restreintes » ?
- › Sont-elles la propriété de Vantive ou d'un client, fournisseur ou partenaire commercial ?
- › Font-elles l'objet d'un accord de confidentialité ?
- › Le fait que d'autres personnes aient accès à ces informations pourrait-il nuire à notre activité ou à celle d'un tiers ?

Si vous pensez que la réponse à l'une de ces questions est « Oui », vous devez traiter ces informations comme confidentielles. En cas de doute, contactez le service juridique pour obtenir des conseils.



UTILISER LA TECHNOLOGIE DE MANIÈRE RESPONSABLE

Nous nous engageons à utiliser la technologie de manière éthique et responsable, y compris les dispositifs, applications et systèmes d'intelligence artificielle et de communication, et à relever le défi de la protection des systèmes d'information qui sont essentiels à nos activités commerciales.



Nous devons prendre les mesures suivantes pour protéger nos systèmes d'information :

- › Utiliser des mots de passe uniques, complexes et confidentiels et ne jamais les partager ;
- › Chiffrer ou protéger par mot de passe les données sensibles ;
- › Installer uniquement des équipements et logiciels autorisés, et appliquer les mises à jour nécessaires ;
- › Sécuriser les ordinateurs, supports amovibles, téléphones portables et autres appareils utilisés pour accéder aux informations ou systèmes de Vantive ;
- › Éviter d'utiliser des connexions Wi-Fi publiques et faire preuve de vigilance lors de l'accès à Internet ;
- › Être attentif aux tentatives de hameçonnage ou autres cyberattaques potentielles.

CELA SIGNIFIE QUE NOUS DEVONS :

- ✓ **PRENDRE** les mesures de sécurité appropriées pour protéger nos systèmes d'information et prévenir les pertes, dommages, vols ou utilisations abusives liés à un accès non autorisé ;
- ✓ **RESPECTER** les principes établis pour traiter tout risque ou incident lié à la cybersécurité de nos systèmes, de nos données ou de nos produits ;
- ✓ **UTILISER** les systèmes d'intelligence artificielle de manière éthique et conforme à nos politiques ;
- ✓ **SIGNALER IMMÉDIATEMENT** toute activité inhabituelle ou suspecte liée à nos systèmes d'information, ou toute perte d'un appareil permettant d'accéder aux informations ou systèmes de Vantive, au service de sécurité globale de l'information, au service mondial d'assistance, au service de sécurité d'entreprise, ou en contactant la ligne d'assistance en matière d'éthique et de conformité.



POUR PLUS D'INFORMATIONS

[Politique en matière de sécurité numérique](#)

[Politique en matière de sécurité des utilisateurs finaux et d'utilisation acceptable](#)



Question : Notre politique stipule que les ressources et les biens de Vantive sont mis à disposition à des fins professionnelles. Cela signifie-t-il que je ne peux pas utiliser mon ordinateur portable pour consulter mes e-mails personnels ?

Réponse : Il est permis d'utiliser les biens de Vantive, tels que les ordinateurs ou les téléphones, à des fins personnelles limitées, à condition que cela n'interfère pas avec votre travail et ne contrevienne à aucune politique interne. Il est interdit d'utiliser les biens de Vantive pour des activités personnelles à but lucratif ou pour toute activité illégale ou inappropriée. Gardez à l'esprit que vous ne devez pas vous attendre à une quelconque confidentialité lorsque vous utilisez les biens de Vantive. Dans les limites autorisées par la loi, Vantive se réserve le droit de consulter toute information contenue sur ses actifs.





NOUS NOUS EFFORÇONS D'ÊTRE UNE ENTREPRISE CITOYENNE

- 36** Soutenir les droits humains
- 36** Protéger la planète
- 37** Faire la différence au sein de la communauté



SOUTENIR LES DROITS HUMAINS

Vantive s'engage à respecter les droits humains reconnus à l'échelle internationale et à traiter toutes les personnes avec dignité, équité et respect.

POUR HONORER CET ENGAGEMENT, NOUS DEVONS :

- ✓ **VEILLER** à appliquer des pratiques d'emploi équitables et légales en respectant toutes les lois du travail pertinentes, y compris le droit à la négociation collective et les exigences en matière de temps de travail et de rémunération ;
- ✓ **INTERDIRE** toute forme de travail forcé, de servitude, d'esclavage, de travail des enfants et de traite d'êtres humains ;
- ✓ **FOURNIR** un environnement de travail sain et sûr qui favorise l'inclusion, le sentiment d'appartenance et le bien-être ;
- ✓ **ATTENDRE** de nos fournisseurs et autres partenaires commerciaux qu'ils partagent notre engagement en faveur des droits humains.



PROTÉGER LA PLANÈTE

Dans le cadre de nos efforts pour protéger la planète et contribuer à un avenir plus sain pour tous, nous nous efforçons de réduire ou d'éliminer les impacts négatifs potentiels associés à nos activités.

Nous mettons en œuvre des programmes pour préserver les ressources, notamment l'énergie, l'eau et d'autres ressources naturelles, limiter l'utilisation de produits chimiques dangereux et réduire les émissions, les rejets et les déchets.

POUR PLUS D'INFORMATIONS

[Politique mondiale relative aux droits humains](#)

[Politique relative à l'âge minimal d'embauche](#)

[Politique en matière de santé, de sécurité environnementale et de développement durable](#)



Question : Après avoir visité les locaux de l'un de nos fournisseurs, je soupçonne qu'il emploie des travailleurs mineurs. Que dois-je faire ?

Réponse : Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils respectent notre engagement en faveur des droits humains et les lois relatives au travail, notamment notre interdiction du travail des enfants. Vous devez faire part de vos préoccupations à votre responsable ou au service d'éthique et de conformité afin qu'une enquête soit menée et que des mesures correctives soient prises si nécessaire.

FAIRE LA DIFFÉRENCE AU SEIN DE LA COMMUNAUTÉ

Nous croyons en l'importance d'avoir un impact positif sur les communautés au sein desquelles nous vivons et travaillons, notamment au moyen de soutiens financiers, de dons de produits et d'activités bénévoles axées sur les populations défavorisées et les secours en cas de catastrophe. Nous encourageons les employés à participer aux actions d'engagement communautaire parrainées par Vantive.

Nous pouvons également choisir d'être actifs au sein de nos communautés de la manière qui nous semble la plus significative. Si nous choisissons de participer à des activités caritatives à titre personnel, nous devons :

- › Le faire sur notre temps libre et avec nos propres ressources ;
- › Indiquer clairement que nous agissons à titre personnel et que nous ne représentons pas Vantive ;
- › Ne pas utiliser les ressources de Vantive, y compris les fonds, les produits, le temps, les biens, l'équipement ou le personnel ;
- › Ne pas exercer de pression ni chercher à influencer nos collègues pour qu'ils soutiennent ou contribuent à une cause quelconque.



Question : Je souhaite faire un don de produits à une organisation caritative dont la mission est alignée avec celle de Vantive. Est-ce possible ?

Réponse : Probablement. Les dons de produits sont soumis à des règles spécifiques, et vous devez consulter le service des affaires publiques ou juridique.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Les demandes de contributions financières émanant de membres éligibles de la communauté médicale sont régies par notre politique mondiale en matière d'interactions.



POUR PLUS D'INFORMATIONS

[Politique en matière de santé, de sécurité environnementale et de développement durable](#)



RESSOURCES ET INFORMATIONS UTILES

POLITIQUES DE VANTIVE

Ce code fait référence à plusieurs politiques associées de Vantive. Celles-ci, ainsi que d'autres politiques, sont disponibles dans le [système de gestion des politiques de Vantive](#). Le système de gestion des politiques contient l'ensemble des politiques d'entreprise mondiales de Vantive ainsi que certaines politiques propres à des fonctions spécifiques. Certaines fonctions, pays ou régions peuvent disposer de politiques supplémentaires que les employés concernés doivent connaître.

LIGNE D'ASSISTANCE EN MATIÈRE D'ÉTHIQUE ET DE CONFORMITÉ

La ligne d'assistance en matière d'éthique et de conformité est gérée par un prestataire externe et peut être utilisée pour signaler des préoccupations de manière confidentielle et anonyme.

Vous pouvez y accéder sur Internet à l'adresse vantive.ethicspoint.com ou par téléphone en composant le numéro gratuit pour votre pays, indiqué sur le site Web.

Vous pouvez également accéder à la ligne d'assistance en scannant le code QR ci-dessous :



vantive.ethicspoint.com

ADMINISTRATION

Notre code de conduite est la pierre angulaire de notre programme d'éthique et de conformité. Les normes et politiques connexes présentées dans ce document peuvent être modifiées de temps à autre. Les employés de Vantive sont tenus de connaître et de respecter toutes les lois, réglementations, codes et politiques applicables qui régissent notre travail. Le service d'éthique et de conformité est responsable de la gestion du code, ainsi que de certaines politiques, formations, évaluations, conseils et enquêtes en matière de la conformité.

Les employés peuvent consulter la version la plus récente de ce document sur l'intranet de Vantive. Le code est également disponible sur le site Web public de Vantive : www.vantive.com.



PRINCIPAUX CONTACTS ET SOURCES D'INFORMATION

- › Votre responsable, superviseur ou chef de service
- › Service d'éthique et de conformité
- › Bureau de la protection de la confidentialité
- › Service juridique
- › Service des ressources humaines
- › Sécurité globale de l'information
- › Sécurité d'entreprise
- › Signalement des événements indésirables et des plaintes concernant les produits

